

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

**Séance du 04 avril 2019 à 20 heures 30 minutes  
Salle du Conseil - Mairie**

**Présents :**

M. BREVET Jean-Pierre, M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle, Mme KLEIN Brigitte, Mme OVISTE Marie-Claude, M. PORTHE Guillaume, M. RIGAUDIE Jean-Marc, Mme SEVE Corinne, M. SIMMINI Richard, M. VIGNARD Daniel

**Procuration(s) :**

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline donne pouvoir à Mme OVISTE Marie-Claude

**Absent(s) :**

Mme CHAUVOT Stéphanie

**Excusé(s) :**

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline

**Secrétaire de séance :** Mme SEVE Corinne

**Président de séance :** M. VIGNARD Daniel

**1 - Compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2019**

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la dernière réunion du Conseil, celui-ci est soumis au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2 - Compte rendu des réunions de structures intercommunales.**

Les membres du Conseil prennent connaissance des différents comptes rendus des réunions s'étant déroulées durant le mois de mars.

**CCDSV :** Conseil communautaire du 4 mars dernier :

- Vote des dotations de solidarité communautaire par commune membre : 59 845 € pour Savigneux. Ces montants sont garantis jusqu'en 2021.
- Le débat d'orientation budgétaire a été effectué.
- Vente d'un local commercial à Jassans-Riottier pour 57 000 €.
- Convention sur l'aménagement de l'espace avec la Commune de Reyrieux.
- Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de Savigneux, un relevé des réseaux d'eau pluviale sera fait en même temps. Cette compétence relève de la Commune, cette partie de l'étude sera donc à sa charge. La mutualisation avec l'étude du réseau d'assainissement permettra un coût moindre.

**SMICTOM :** Conseil syndical du 12 mars :

- Recrutement d'un nouvel agent aux services administratifs catégorie C.
- Recrutement d'un stagiaire pour les diagnostics des locaux poubelles.
- Vote du CA 2018 et du budget primitif 2019.
- Déclassement des locaux du SMICTOM au 30 avril 2019, déménagement à la mi-avril pour rejoindre les locaux de la CCDSV.
- Plan régional pour la gestion des déchets : objectif 50 kg de déchets en moins par habitant par année
- Acquisition d'un petit terrain à la Commune de Frans pour l'euro symbolique pour agrandir la déchetterie du Pardy.

Révision du SCOT : 2€ par habitant de cotisation, fin de révision pour fin mars 2020.

### **3 - Compte rendu des décisions du Maire en matière de commande publique.**

Tableau des décisions du Maire d'avril 2019

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Changement store école	Store sellerie création	1 137 €
Maintenance éléments sécurité bâtiments	Yves JANIN	612 €
Réparation embrayage camion ST	Garage Dupont	854, 72 €
Révision tracteur Kubota	Calad'Motoculture	523, 07 €

### **4 - Compte rendu des décisions du maire en matière d'urbanisme.**

Les membres du conseil prennent connaissance des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposés en mairie ce dernier mois.

### **5 - Compte rendu des décisions du maire en matière de droit de préemption urbain.**

Les membres du conseil prennent connaissance des décisions rendues par Monsieur le Maire en matière de droit de préemption urbain.

### **6 - Désignation d'un signataire pour une autorisation d'urbanisme.**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance de la déclaration préalable n° DP 001398 19 V 0020. Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. » A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer l'autorisation d'urbanisme à la place du Maire empêché. M le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance de la déclaration préalable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Marie-Claude OVISTE pour prendre la décision relative à la déclaration préalable n° DP 001398 19 V 0020, ainsi que les autres actes relatifs à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. VIGNARD Daniel

### **7 - BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018**

M. Daniel VIGNARD s'étant retiré de la séance

Sous la Présidence de Madame Marie-Claude OVISTE, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur concernant le Budget Général, dont le résultat se présente comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé **
Fonct.	762 315, 17 €	607 705, 82 €	154 609, 35 €	68 053, 30 *	222 662, 65 €
Invest.	491 577,97 €	885 311, 62 €	-393 733, 65 €	270 916, 46 €	-122 817, 19 €

\* Reporté en fonctionnement

\*\*Hors restes à réaliser

Considérant que M. Daniel VIGNARD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Considérant que le Compte de gestion présenté par le receveur municipal est identique au Compte administratif communal, notamment dans ses résultats d'exercice et d'exercices cumulés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- **Approuve** le compte administratif 2018 du budget général soumis à son examen.
- **Approuve** le compte de gestion 2018 du budget général présenté par le receveur municipal.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget général, définitivement closes et les reliquats de crédits annulés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. VIGNARD Daniel

### **8 - BUDGET ANNEXE COMMERCES - Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018**

#### **M. Daniel VIGNARD s'étant retiré de la séance**

Sous la Présidence de Madame Marie-Claude OVISTE, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur concernant le Budget Général, dont le résultat se présente comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé **
Fonct.	46 100, 50 €	22 917, 34 €	23 183, 16 €	29 400, 07 € *	52 583, 23 €
Invest.	20 426, 30 €	48 766, 32 €	- 28 340, 02€	- 20 426, 30 €	- 48 766, 32 €

\* Reporté en fonctionnement

\*\*Hors restes à réaliser

Considérant que M. Daniel VIGNARD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du budget commerce de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Considérant que le Compte de gestion présenté par le receveur municipal est identique au Compte administratif communal, notamment dans ses résultats d'exercice et d'exercices cumulés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- **Approuve** le compte administratif 2018 du budget commerce soumis à son examen.
- **Approuve** le compte de gestion 2018 du budget commerce présenté par le receveur municipal
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget général, définitivement closes et les reliquats de crédits annulés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. VIGNARD Daniel

**9 - BUDGET PRINCIPAL - Affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2018**

M. Le Maire rappelle le résultat d'exercice 2018 déterminé comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de Fonctionnement	607 705, 82
Recettes de Fonctionnement	762 315, 17
Résultat de l'exercice	154 609, 35
Résultat antérieur reporté (excédent)	68 053, 30
Résultat à affecter (1)	<b>222 662, 65</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'Investissement	885 311, 62
Recettes d'Investissement	491 577, 97
Résultat de l'exercice	- 393 733, 65
Résultat antérieur reporté	270 916, 46
<b>Déficit de financement (2) cpte 001</b>	<b>122 817, 19</b>
<i>RESTES A REALISER</i>	
Restes à réaliser en dépenses	116 312, 48
Restes à réaliser en recettes	118 484, 31
Excédent de financement des restes à réaliser (3)	<b>2 171, 83</b>
<b>Besoin de financement total (2) + (3)</b>	<b>120 645, 36</b>
<b>Affectation du résultat (4) cpte 1068</b>	<b>120 645, 36</b>
Report en fonctionnement (1) - (4) cpte 002	<b>102 017, 29 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à 222 662, 65 € au budget de l'exercice 2019 selon la répartition suivante :

à la section de fonctionnement, compte 002, la somme de 102 017, 29 €

à la section d'investissement, compte 1068, la somme de 120 645, 36 €

- **DIT** que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**10 - BUDGET ANNEXE COMMERCES - Affectation du résultat exercice 2018**

M. Le Maire rappelle le résultat d'exercice 2018 déterminé comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de Fonctionnement	22 917, 34
Recettes de Fonctionnement	46 100, 50
Résultat de l'exercice	23 183, 16
Résultat antérieur reporté (excédent)	29 400, 07
Résultat à affecter (1)	<b>52 583, 23</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'Investissement	48 766, 32
Recettes d'Investissement	20 426, 30
Résultat de l'exercice	- 28 340, 02
Résultat antérieur reporté	- 20 426, 30
<b>Déficit de financement (2) cpte 001</b>	<b>48 766, 32</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
Restes à réaliser en dépenses	/
Restes à réaliser en recettes	/
Besoin de financement des restes à réaliser (3)	/
<b>Besoin de financement total (2) + (3)</b>	<b>48 766, 32</b>
<b>Affectation du résultat (4) cpte 1068</b>	<b>48 766, 32</b>
Report en fonctionnement (1) - (4) cpte 002	<b>3 816, 91 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à 52 583, 23 € au budget de l'exercice 2019 selon la répartition suivante :

à la section de fonctionnement, compte 002, la somme de 3 816, 91 €

à la section d'investissement, compte 1068, la somme de 48 766, 32 €

- **DIT** que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**11 - BUDGET PRINCIPAL - Approbation du budget primitif 2019**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif dressé par le Maire ;

- **APPROUVE** le budget primitif s'équilibrant ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	<b>831 756, 41 €</b>	<b>831 756, 41 €</b>
Section d'investissement	<b>508 138, 67 €</b>	<b>508 138, 67 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 339 895, 08 €</b>	<b>1 339 895, 08€</b>
<b>Dont virement de la section de fonctionnement à l'investissement</b>	<b>200 000 €</b>	<b>200 000 €</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**12 - BUDGET ANNEXE COMMERCES - Approbation du budget primitif 2019.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif dressé par le Maire ;

- **APPROUVE** le budget primitif s'équilibrant ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	<b>69 616, 91 €</b>	<b>69 616, 91 €</b>
Section d'investissement	<b>98 766, 32€</b>	<b>98 766, 32€</b>
<b>Total</b>	<b>168 383, 23 €</b>	<b>168 383, 23€</b>
<b>Dont virement de fonctionnement à l'investissement</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **13 - Vote des taux des taxes locales pour 2019.**

Monsieur le Maire expose que, selon le formulaire 1259 de notification des taux d'imposition, les taux 2018 étaient les suivants :

Taxe d'Habitation	11.50 %
Taxe Foncière (bâti)	13.50 %
Taxe Foncière (non bâti)	30.20 %

Compte tenu des besoins pour équilibrer le budget primitif 2019, il est proposé de maintenir les taux de l'exercice 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le maintien des taux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **14 - Attribution de subventions aux associations**

Le Maire présente à l'assemblée le tableau des propositions de subventions aux associations pour 2019 avec un rappel des montants attribués en 2017 et 2018 :

<b>Association</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Académie de la Dombes	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ADMR Ambérieux	650,00 €	650,00 €	650,00 €
ADMR Ambérieux (portage repas)	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Amicale école publique (voyage)	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Amicale école publique	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Anciens combattants	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Association sapeurs-pompiers retraités	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Bien être	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Boulo sports	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Cantine scolaire	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Club joie de vivre	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Comité fleurissement	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €
Donneurs sang 6 communes réunies	100,00 €	0,00 €	100,00 €
Football club	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Gymnastique féminine	90,00 €	90,00 €	90,00 €
Ligue contre le cancer	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Passerelle en Dombes	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Prévention routière	100,00 €	100,00 €	100,00 €
RASED	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Sapeurs Pompiers communaux	600,00 €	600,00 €	600,00 €

Tennis Club Haut Formans	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Val de Saône Dombes Services Reyrieux	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Comité d'animation de Savigneux	500,00 €	250,00 €	250,00 €
<b>Total</b>	<b>13 440,00 €</b>	<b>13 090,00 €</b>	<b>13 190,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations et organismes publics dont le détail des participations est joint au présent document.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 15 - Travaux en cours

- L'engazonnement des abords de la cantine doit se faire tout prochainement,
- Assemblée Générale du comité de fleurissement aura lieu le 12 avril et le 27 avril se tiendra la traditionnelle vente de fleurs au stade,
- Début des travaux de mise en conformité des arrêts de bus pour l'accessibilité début avril.

### 16 - Questions diverses :

- Elections européennes : le planning des permanences du bureau de vote est défini.
- Prochaines dates du Conseil municipal : Lundi 6 mai 2019, jeudi 13 juin 2019 (à 20h) et Jeudi 4 juillet.
- Rappel de la cérémonie du 8 mai, défilé à 11h Place de la Bascule.
- PLU d'Ars sur Formans : le Conseil Municipal manifeste le souhait d'être tenu informé de la procédure d'adoption du nouveau PLU de la Commune d'Ars sur Formans.
- Les nouveaux services proposés par La Poste sont présentés.
- Le Conseil choisit un panneau d'avertissement de danger "attention enfants" à implanter aux abords de l'aire de jeu de la Rue du Verger.
- Présentation du projet de révision simplifiée du PLU afin de rectifier quelques erreurs de rédaction et mettre le règlement en conformité avec les dernières dispositions législatives en matière de constructibilité de la zone A.
- Le Conseil choisit les nouvelles chaises de la salle du Conseil municipal.

Fait à SAVIGNEUX

Le Maire,

Daniel VIGNARD

